



Amende sncf injuste

Par atlantiz66

Bonjour,

Je suis étudiante et vis chez mes parents , et je suis obligée pour aller à la fac de prendre le train puis le bus !

Le souci c'est qu'à la gare de Perpignan, il n'y a aucun agent pour payer son billet , aucune machine ou l'on peut prendre son billet en liquide , j'admet qu'il y a eu dans le passé , une machine de ce genre car on peut voir qu'il y a une fente pour les pièces mais elle a été bouchée exprès ! Donc en gros si vous n'avez pas de carte bancaire ou si celle-ci fonctionne pas , et si vous n'avez pas de forfait internet ou si vous n'avez pas du tout de portable ! Et bien vous ne pouvez pas prendre de ticket !

J'ai donc été obligé d'attendre le contrôleur pour pouvoir payer , mais je suis tombée sur un contrôleur qui voulait apparemment faire son quota, il a rien voulu savoir et a voulu me faire payer une amende à payer de suite , de bonne foi , j'ai essayé la carte qui restait muette , prouvant par là , que je ne voulais pas frauder le train et que j'avais bien un problème de carte !

Il m'a mis quand même une amende !

J'avoue que la paperasse c'est pas mon truc et j'ai plus pensé à cette amende ! Et juste après le confinement, j'ai reçu un courrier disant que mon amende était majorée et que je leur devais 100? !

Et que j'étais en recouvrement !

Je n'ai que la bourse , je ne veux pas qu'ils aillent sur mes comptes pour se servir !

J'ai donc fait une réclamation expliquant mon problème , j'ai demandé à payer ce que je devais , à savoir le montant de mon ticket voir l'amende immédiate de 50? environ !

Mais ils veulent rien savoir et disent qu'en cas de refus de payer ou d'impossibilité , la procédure est normale , donc le pv est normal !

Je trouve inadmissible qu'aucun guichet d'une personne réelle , ou d'un guichet acceptant les pièces et billet ne soient mis à disposition des clients !

Là sang ne faut elle pas mettre tout moyen de paiement à disposition !

De plus à aucun moment j'ai refusé de payer , c'est le contrôleur qui a refusé que je paye mon ticket en liquide !

Que puis-je faire pour faire annuler cette amende qui est énorme pour moi et injuste ?

En vous remerciant !

Cordialement

Par sophie75

vous allez devoir payer votre amende.

Pour information quand on monte dans un train sans titre de transport, il faut le dire au contrôleur SNCF s'il est encore sur le quai avant que vous montiez dans le train pour lui demander d'acheter un billet dans les plus brefs délais ou s'il est déjà dans le train, il faut que dès que les portes du train se referment, vous devez aller vers le ou l'un des contrôleurs qui se trouvent souvent dans l'un des wagons en tête du train pour lui acheter votre titre de transport avant qu'ils ne commencent le contrôle des titres de transport des voyageurs.